



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2023

Conseillers élus : 26 Conseillers en fonction : 26 Présents : 20 Procurations : 6

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire

Présents : - Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - M. SUTTER Mathieu 4^e Adjoint - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme AUFFINGER Bernadette - M. BREHM Pierre - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés :

M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint (Procuration à Mme HAMM Danielle)
Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM (procuration à M. MICHEL Patrick)
M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM (procuration à M. FATH Stéphane)
M. MEYER Marc (procuration à M. VEIT Bernard)
Mme ÖZDEMIR Fatma (procuration à M. GONC Timur)
Mme HAMM Mylène (procuration à Mme DORN Laurence)

Secrétaire de séance : Mme PIASNY Elisabeth

Présentation du Programme des travaux forestiers 2023 par M. Frédéric ENGEL

M. Frédéric Engel, représentant l'ONF, présente le programme des travaux forestiers prévus en 2023 dans la forêt communale de Bouxwiller :

- Les prévisions des coupes : coupes à façonner, coupes en vente sur pied,
- La ventilation des dépenses d'exploitation des bois façonnés,
- Le descriptif des actions prévues et leurs localisations : travaux sylvicoles, travaux d'infrastructures, environnementaux, d'accueil du public.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

Mme Elisabeth Piasny est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, après avoir précisé que c'est bien la mention de la procuration de Laurence Dorn à Mylène Hamm qui a été consignée dans le procès-verbal du registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (P. Brehm).

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier N° 0083 : bâti - 148 A rue principale à IMBSHEIM

- Section : 27
- Parcelle : 438/143
- Superficie totale : Appart 106m² + cave + garage ares
- Prix de vente : 130 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0084 : bâti - 149 rue du Fossé à IMBSHEIM

- Section : 27
- Parcelle : 438/143
- Superficie totale : Appart 88m² + garage ares
- Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0085 : bâti - rue Schuler à BOUXWILLER

- Section : 4
- Parcelle : 203
- Superficie totale : 0,7 ares
- Prix de vente : 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0086 : non bâti - lotissement "Les Coteaux" à BOUXWILLER

- Section : 18
- Parcelle : 711/151
- Superficie totale : 4,14 ares
- Prix de vente : 55 171,76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0087 : bâti - 72 rue Principale (parcelle 58) et Liefinger (parcelle 69) à IMBSHEIM

- Section : 219/27 ; 219/25
- Parcelle : 219/27, parcelle 58 ; 219/25, parcelle 69"
- Superficie totale : 11,48 ares
- Prix de vente : 112 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N°0001 (2023) : non bâti - lotissement "Les Coteaux" à BOUXWILLER

- Section : 18
- Parcelle : 707/151 ; 708/151
- Superficie totale : 9,83 ares
- Prix de vente : 131 450,38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N°0002 : bâti - 13 rue du Sable à 67330 BOUXWILLER

- Section : 8
- Parcelle : 210
- Superficie totale : 0,6 ares
- Prix de vente : 31000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Programme des travaux forestiers 2023

Rapporteur : M. S. Fath

Suite à la présentation de M. Engel, représentant de l'ONF, le budget du programme d'aménagement forestier 2023, s'établit comme suit :

Travaux d'Exploitation	
Dépenses	
Abattage et façonnage	6 200,00 €
Débardage	3 390,00 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	1 283,00 €
Autres dépenses	200,00 €
Total HT	11 073,00 €
Recettes et Volumes estimés	
Bois d'œuvre (en m3)	213
Bois en long (bois de chauffage en m3)	107
Bois non façonné (en m3)	98
Total (en m3)	418
Coupe en vente sur pied	1 260
Recette estimée brut HT	32 090,00 €
Bénéfice travaux d'exploitation HT	23 760,00 €

Travaux Patrimoniaux (Maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)	
Dépenses	
Travaux sylvicoles	10 640,00 €
Travaux d'infrastructure	5 210,00 €
Travaux environnementaux	1 250,00 €
Travaux touristiques (accueil du public)	300,00 €
Total HT	17 400,00 €
Recette globale	
Total dépenses (travaux patrimoniaux)	17 400,00 €
Bilan net d'exploitation	22 277,00 €
Résultat	4 877,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux forestiers de l'année 2023 ;
- Autorise le Maire ou le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières, à signer les devis correspondants à sa réalisation ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Point 5 : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : M. F. Comartin

Considérant que le Conseil Municipal peut décider la création d'un conseil municipal d'enfants ou d'adolescents et que cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie citoyenne et l'apprentissage de la démocratie ;

Considérant qu'elle a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie et les traduire en projets au bénéfice de tous ;

Considérant que, d'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un conseil municipal des jeunes et que sa création relève de plein droit du Conseil Municipal ;

Considérant que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est déterminé à l'aide d'un règlement qui respecte les valeurs de la République et les principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité ;

Considérant que douze jeunes, de 9 à 17 ans, habitants de Bouxwiller, de Griesbach-le-Bastberg, d'Imbsheim et de Riedheim, scolarisés dans les établissements scolaires de la commune, ont souhaité être candidats à l'élection d'un Conseil Municipal des Jeunes ;

Vu la constitution d'un comité de pilotage, composé d'un élu référent (F. Comartin), de conseillers municipaux en fonction (A. Chabert, M. Hamm et C. Kilian) et ouvert le cas échéant aux anciens élus de la Ville ;

Considérant que les membres du comité de pilotage encadrent les jeunes durant leurs activités, participent aux séances de travail et aux séances plénières ;

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- De créer le Conseil Municipal des Jeunes de Bouxwiller et de ses communes associées,
- De désigner M. Fabrice Comartin comme élu référent,
- De désigner au Comité de pilotage : Mme Anne Chabert, Mme Mylène Hamm et M. Christophe Kilian,
- D'ouvrir la possibilité de rejoindre le Comité de pilotage aux anciens élus du Conseil Municipal de Bouxwiller et ses communes associées,
- De prévoir l'inscription de crédits d'un montant de 1 000 € au budget primitif 2023.

Point 6 : Suppression de l'emplacement réservé BOU20 au PLUI

Rapporteur : M. P. Michel

Considérant que l'emplacement réservé BOU20 au PLUI est situé sur l'emprise foncière de l'ancienne tuilerie Koramic qui appartient à l'entreprise Wienerberger ;

Considérant que le projet de réhabilitation du site avec la construction d'un ensemble de logements locatifs et en accès à la propriété, cette dernière souhaite déposer un permis d'aménager ;

Considérant qu'il est possible de supprimer l'emplacement réservé par délibération, dans l'attente de la prise en compte de sa suppression définitive dans la prochaine modification du PLUI ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (C. Kilian) :

- Approuve la suppression de l'emplacement réservé BOU20 du PLUI.

Point 7 : Extinction de l'éclairage public

Rapporteur : M. M. Sutter

Dans le cadre des propositions d'actions technique et organisationnelle visant à optimiser les consommations énergétiques de la Ville, la Commission des Finances, lors de sa réunion du 4 novembre 2022, avait validé, à la majorité des présents, le principe d'une extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 par un dispositif mixte permettant le fonctionnement des candélabres équipés d'éclairage LED, situés sur les RD, avec un abaissement de leur puissance.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 12 contre, 1 abstention :

- Approuve l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 avec abaissement de la puissance des candélabres situés sur les routes départementales et les boulevards.

Point 8 : Demandes de subventions d'investissement de l'Association de pêche d'Imbsheim et de l'Association de pêche de Bouxwiller

Rapporteur : M. M. Sutter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'attribuer à l'Association de Pêche et de Pisciculture d'Imbsheim une subvention d'un montant total de 954 € pour l'installation de deux poêles à granulés ;
- D'attribuer à l'Association de Pêche et de Pisciculture de Bouxwiller une subvention d'un montant de 84 € pour la réalisation de travaux à l'étang de pêche et au clubhouse.

Point 9 : Acquisition d'un terrain situé Rue Geyling faisant l'objet de l'emplacement réservé BOU24 du PLUI

Rapporteur : M. M. Sutter

Afin de pouvoir acquérir le foncier nécessaire pour l'aménagement de la voirie de la rue Geyling, la Ville a inscrit l'emplacement réservé BOU24 au PLUI.

Elle a sollicité les propriétaires afin qu'ils cèdent la partie se situant dans son emprise.

Un compromis de vente a été signé avec un propriétaire qui a accepté de céder le terrain suivant à la Ville, à l'Euro symbolique :

- Section 11 n°177, situé « Rue Geyling », d'une contenance totale de 0,23 ares, appartenant à Monsieur LANG Bernard et Madame LANG née EINSELEN Béatrice, domiciliés à 67330 BOUXWILLER, 5 rue Geyling.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'approuver l'acquisition d'un terrain à l'euro symbolique,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir,
- D'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche pour classer le terrain dans le domaine public communal.

Point 10 : Acquisition d'un terrain situé Clos des Seigneurs faisant l'objet de l'emplacement réservé BOU28 du PLUI

Rapporteur : M. M. Sutter

Afin de pouvoir acquérir le foncier nécessaire pour l'aménagement de la voirie Clos des Seigneurs, la Ville a inscrit l'emplacement réservé BOU28 au PLUI.

Elle a sollicité les propriétaires afin qu'ils cèdent la partie se situant dans son emprise.

Un compromis de vente a été signé avec des propriétaires qui ont accepté de céder le terrain suivant à la Ville, à l'Euro symbolique :

- Section 12 n°258, situé « Clos des Seigneurs », d'une contenance totale de 1,83 ares, appartenant aux consorts KNECHT,

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'approuver l'acquisition du terrain à l'euro symbolique,
- D'autoriser le Maire et son représentant à signer l'acte administratif à intervenir,
- D'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche pour classer le terrain dans le domaine public communal.

Point 11 : Vente d'un terrain rue du Kirberg à Imbsheim

Rapporteur : M. P. Michel

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 fixant le prix de vente des terrains situés rue du Kirberg à Imbsheim à 12 000 € l'are viabilisé, M. et Mme Franck Schuhler ont sollicité la Ville pour acquérir le terrain cadastré :

- Préfixe 219 – Section 26 n°445/229, surface totale 5,25 ares,

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'autoriser la vente dudit terrain au prix net total de 63 000 €, frais notariés en sus à la charge des acquéreurs,
- D'autoriser la Maire-déléguée d'Imbsheim à signer l'acte de vente et tout document afférent.

Point 12 : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la sécurisation du carrefour devant l'école élémentaire et au réaménagement du parking des remparts et du Chemin des Remparts

Rapporteur : M. P. Michel

Dans le cadre du futur Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) qui sera mis en place au 1^{er} septembre 2023, le carrefour de l'école élémentaire Marguerite Thiébold nécessite des travaux de réaménagement et sécurisation, à savoir :

- L'aménagement d'un plateau surélevé au niveau du carrefour des rues des Mines, de Neuwiller, du Bastberg et du Boulevard Bolgert, à l'instar de ce qui a été réalisé à la hauteur du Collège du Bastberg.
- La suppression des places de stationnement devant la bibliothèque, libérant de l'espace, ainsi que l'élargissement du parvis face à l'escalier principal d'accès à la cour. Ces travaux permettront aux parents d'attendre dans de meilleures conditions les élèves.
- La création d'un quai « bus » en retrait de la voirie au droit de l'actuelle bibliothèque.
- La déconstruction de la maison et de sa grange, situées 2 rue des Mines, dans l'optique de l'aménagement d'une dépose-minute et d'un parking de 35 places (dont 10 pour la dépose-minute). Ce parking permettra également de faciliter la giration des véhicules dans le secteur en dehors de la voirie principale.
- L'installation de mobilier améliorant les conditions d'attente des parents, la convivialité et les échanges.
- La végétalisation du site (arbres, arbustes, pavés drainants) tout en maintenant certains arbres présents dans le jardin actuel.

La déconstruction des bâtiments sis 2 rue des Mines sera réalisée dans une optique de réutilisation de matériaux, soit pour le projet actuel, soit par un artisan local dans le cadre de ses futurs projets.

A proximité de l'école élémentaire se situe le parking des remparts. Celui-ci fait face aux anciens remparts de Bouxwiller, là où leur présence est encore remarquable. Il permet aux riverains et aux visiteurs du centre-ville d'accéder à l'hypercentre tout en se garant à proximité. Afin d'augmenter sa capacité de stationnement, tout en gardant son aspect paysager et la possibilité de créer des espaces de convivialité, il est proposé de réaménager le parking :

- En augmentant la capacité de stationnement de 16 à 46 places (+ 30 places, soit un triplement de la capacité de stationnement), avec la création d'un second espace de stationnement dans le prolongement du parking,
- En permettant à ce parking d'être séparé en deux parties à l'occasion d'un événement à l'échelle du quartier ou de la Ville,
- En favorisant l'infiltration des eaux pluviales et en drainant le pied de façade des remparts,
- En installant un petit espace ludique à destination des enfants,
- En végétalisant davantage le site tout en maintenant le noyer actuel qui structure cet espace.

A ces travaux s'ajoute également le réaménagement du Chemin des Remparts, qui contourne le parking des remparts et permet d'accéder à l'école élémentaire par l'arrière. La remise en service de cette entrée favorisera ainsi les déplacements des élèves à pied depuis le centre-ville.

Ce chemin des Remparts et, dans son prolongement, la Ruelle du Moulin, seront utilisés à terme par les enfants de l'école élémentaire pour se rendre au nouveau péricolaire.

Considérant que la Commission d'urbanisme, élargie au Conseil Municipal, a validé le principe du projet le 23 janvier 2023 ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le premier adjoint à signer une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Point 13 : Demande de subvention relative au projet de réhabilitation de la friche Staat et de la Ruelle du Moulin (DETR)

Rapporteur : M. P. Michel

Vu l'Avant-Projet Détaillé (APD) de la réhabilitation de la friche Staat et de la ruelle du Moulin ;

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Résorption de la Friche Staat et aménagement de la ruelle du Moulin		
Dépenses		Montant HT
Aménagement de la ruelle du moulin		60 200,00 €
Aménagement de la parcelle		469 555,00 €
Aménagement de la halle		192 700,00 €
Réserves existantes du Musée		58 207,00 €
Rénovation - restructuration de la Villa		816 760,00 €
Maîtrise d'Œuvre		172 521,58 €
Autres frais d'étude (Bureau de Contrôle, SPS, BOMA, études de pollution du site, tests d'infiltrométrie...)		32 500,00 €
	Total	1 802 443,58 €
Recettes		
Région Grand Est - friches	20,38%	367 357,66 €
Région Grand Est - Rénovation énergétique	2,65%	47 715,70 €
Région Grand Est - rénovation de logements vacants (Politique de l'habitat)	5,55%	100 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse (si infiltration des eaux pluviales)	1,62%	29 233,00 €
DETR	14,70%	264 902,00 €
Fonds Vert	35%	630 855,25 €
Ville de Bouxwiller	20,10%	362 379,96 €
	Total	1 802 443,58 €

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme élargie au Conseil Municipal, réunie en date du 23 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour, 1 contre (A. Chabert), 2 abstentions (L. Dorn, M. Hamm) :

- D'approuver l'avant-projet détaillé (APD) et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter les subventions afférentes ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches afférentes.

Point 14 : Demande de subvention relative à l'extension-rénovation du mur d'escalade du Centre Sportif Pierre de Coubertin (DETR)

Rapporteur : M. M. Sutter

L'escalade est une pratique en plein développement en éducation physique et sportive (EPS). La pratique des élèves du Collège du Bastberg et des deux lycées représente un volume d'heures annuelles de plus de 400 heures et concerne des élèves de la 6^{ème} à la terminale.

Le mur d'escalade actuel ne répond pas à la diversité des besoins des enseignants :
 Absence de voies faciles en pente douce pour des élèves ayant des difficultés à grimper, notamment en raison d'un surpoids
 Absence de voies en dévers pour les élèves ayant des facilités à grimper et souhaitant évoluer dans leur pratique sur l'ensemble de leur cursus scolaire
 Difficultés pour moduler les voies et faire évoluer le mur sans avoir besoin de remplacer les prises

Dans ce cadre, les enseignants d'EPS ont soumis un projet de rénovation du mur avec la pose d'une structure en bois contre le mur actuel, la création de voies supplémentaires et l'extension du mur sur la largeur de la salle.

Le 23 janvier 2023, la Commission d'urbanisme élargie au Conseil Municipal a validé le projet et le plan de financement prévisionnel comme suit :

Travaux d'extension - rénovation du mur d'escalade du Centre Sportif Pierre de Coubertin		
Dépenses		Montant HT
Structure d'escalade y compris volumes, prises et surface de réception		70 181,20 €
	Total	70 181,20 €
Recettes		
DETR	40%	28 072,48 €
CeA taux modulé	28%	19 650,74 €
Ville de Bouxwiller	32%	22 457,98 €
	Total	70 181,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter les subventions afférentes
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches afférentes.

Point 15 : Demande de subvention dans le cadre de la mise aux normes du terrain de football d'Imbsheim (DETR)

Rapporteur : M. M. Sutter

La main courante du terrain de football d'honneur d'Imbsheim n'est plus aux normes ce qui pose des problèmes de sécurité dans la pratique du football. En effet, elle est trop proche des lignes de touche.

Dans ce cadre, il est proposé d'écarter la main courante d'un mètre sur chacune des longueurs du terrain. Ces travaux impliquent la modification du profil du talus côté de la Zone d'Activité ainsi que le réaménagement de la voirie d'accès au terrain de football

Le 23 janvier 2023, la Commission d'urbanisme élargie au Conseil Municipal a validé le projet et le plan de financement prévisionnel comme suit :

Mise aux normes du terrain de football d'honneur d'Imbsheim		
Dépenses		Montant HT
Fourniture et pose d'une nouvelle main courante sur la largeur du terrain et prestations afférentes		22 372,06 €
Reprofilage du talus et création d'un cheminement		12 240,00 €
	Total	34 612,06 €
Recettes		
DETR	40 %	13 844,82 €
Union Sportive Imbsheim (USI)	40 %	13 844,82 €
Ville de Bouxwiller	20 %	6 922,42 €
	Total	34 612,06 €

Après en avoir délibéré et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter les subventions afférentes
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches afférentes.

Point 16 : Avenants au marché de travaux de restauration de l'hôtel de Ville**Rapporteur : M. P. Michel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants des travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ville suivants :

<i>Entreprise Adam TP</i>		
<i>Lot n°1 VRD : Pavage et drainage</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant initial du marché	51 325,13 €	61 590,16 €
Montant de l'avenant n°1 (4,61 %)	2 365,00 €	2 838,00 €
Montant total	53 690,13 €	64 428,16 €

<i>Groupement Vetter - Bisceglia</i>		
<i>Lot n°3 Pierre de taille, enduits à la chaux, peinture</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant initial du marché (part du co-traitant)	181 844,00 €	218 212,80 €
Montant de l'avenant n°1 (2,28 %)	2 410,00 €	2 892,00 €
Montant total	184 254,00 €	221 104,80 €

<i>Entreprise EB Serrurerie</i>		
<i>Lot n°4 Serrurerie</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant initial du marché	23 398,00 €	28 077,60 €
Montant de l'avenant n°1 (-23,1 %)	- 5 404,80 €	- 6 485,76 €
Montant total	17 993,20 €	21 591,84 €

<i>Entreprise Menuiserie Seené</i>		
<i>Lot n°1 Menuiserie Extérieure</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant initial du marché	55 216,00 €	66 259,20 €
Montant de l'avenant n°1 (18,46 %)	10 194,96 €	12 233,95 €
Montant total	65 410,96 €	78 493,15 €

<i>Jean-Christophe Brua Architecture (JCBA)</i>		
<i>Maîtrise d'Œuvre</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Montant initial du marché	35 502,00 €	42 602,40 €
Montant de l'avenant n°1 (8,62 %)	3 059,79 €	3 671,75 €
Montant total	38 561,79 €	46 274,15 €

Point 17 : Exonération des droits de place pour les commerçants ambulants du marché hebdomadaire des producteurs**Rapporteur : M. M. Sutter**

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, autorise l'exonération des droits de place pour les commerçants ambulants du marché hebdomadaire des producteurs, entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2023.

Point 18 : Rectification d'une délibération portant création d'un emploi de la filière de police municipale*Rapporteur : M. P. Michel*

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, créant un poste de Chef de Service de Police Municipale principal de 1^{ère} classe en vue de la nomination de Monsieur Guillaume Reinhard-Ribou par détachement de la Police Nationale ;

Considérant les observations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin précisant qu'un détachement s'effectue dans un cadre d'emploi ou dans un corps de même catégorie et de niveau comparable, et apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers, et des indices sommitaux des grades ;

Etant donné que les indices terminaux du grade d'origine de M. Reinhard-Ribou et celui sur lequel il est nommé dans la Police Municipale sont identiques, le détachement doit s'effectuer sur le grade de Chef de Service de Police Municipale ;

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide de rectifier la délibération du 12 décembre 2022 comme suit :

- Un emploi de Chef de Service de Police Municipale, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, est créé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Point 19 : Classement de la voirie communale*Rapporteur : M. S. Fath*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et unanimement, décide :

- De classer dans le domaine public les parcelles communales suivantes ayant un caractère de rue :

BOUXWILLER				
Désignation	Section	Parcelle	Superficie (en ares)	Longueur de voirie (en ml)
Weidenbaum	10	185	6,30	75 ml
Weidenbaum	18	499	17,18	260 ml
Weidenbaum	18	553	8,16	122 ml
Weidenbaum	18	549	22,12	206 ml
Weidenbaum	18	550	0,82	20 ml
Weidenbaum	18	500	0,53	27 ml
Weidenbaum	18	517	0,55	
Weidenbaum	18	551	0,65	26 ml

Désignation	Section	Parcelle	Superficie (en ares)	Longueur de voirie (en ml)
Weidenbaum	18	502	0,65	24 ml
Weidenbaum	18	623	9,88	185 ml
Weidenbaum	18	654	9,03	163 ml
Weidenbaum	18	613	10,99	153 ml
Rue des Pruniers	18	644	3,30	96 ml
Rue des Pruniers	18	636	3,24	
Allée des Sorbiers	18	578	0,15	347 ml
Allée des Sorbiers	18	580	0,48	
Allée des Sorbiers	18	582	0,34	
Allée des Sorbiers	18	584	0,43	
Allée des Sorbiers	18	586	1,39	
Allée des Sorbiers	18	177	16,24	
Allée des Sorbiers	18	614	0,30	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	615	0,63	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	568	1,48	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	624	2,45	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	461	1,70	Surlargeur
Allée des Sorbiers	10	216	0,53	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	570	1,26	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	604	0,20	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	572	0,23	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	656	0,21	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	574	0,15	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	576	0,12	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	658	0,16	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	660	0,08	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	662	0,13	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	664	0,12	Surlargeur
Allée des Sorbiers	18	666	0,07	Surlargeur
Rue Geyling	18	462	2,22	Surlargeur
Rue Geyling	10	167	0,08	1ml
Rue Geyling	10	156	4,80	Surlargeur

Désignation	Section	Parcelle	Superficie (en ares)	Longueur de voirie (en ml)
Rue Geyling	11	181	0,12	Surlargeur
Rue du Vieux Tilleul	10	155	23,45	243 ml
Rue du Vieux Tilleul	10	106	13,16	81 ml
Traversée du Tilleul	10	218	11,63	129 ml
Rue Jules César	18	312	1,03	Surlargeur
Rue Jules César	10	180	1,50	31 ml
TOTAL			180,24 ares	2189 ml

- D'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer les documents afférents.

La Secrétaire de séance,

M
E. PIASNY

Le Maire,

